

# **Masterclass réglementaire Cosmed :** **480 professionnels de la réglementation réunis,** **100 % de taux de satisfaction**

*Deux heures d'actualités réglementaire cosmétique, chimique et environnementale, suivies d'une session interactive de questions/réponses répondant aux enjeux de conformité et d'exportation des produits cosmétiques.*

Dans un contexte où l'industrie cosmétique fait face à de nouvelles barrières à l'export et à une réglementation en constante complexification, la Masterclass réglementaire organisée par COSMED a rencontré un franc succès avec 480 participants et 100% de taux de satisfaction.

Pendant 2 heures, les équipes réglementaires de Cosmed ont proposé un décryptage factuel et opérationnel des actualités réglementaires françaises, européennes et internationales suivi d'une session de questions / réponses en direct.

Ce que les entreprises ont retiré de la session :

- Une synthèse claire et priorisée des dernières évolutions réglementaires : PFAS, Règlement cosmétique, classification des substances (CLP), TPO, microplastiques, produits solaires, BPF,
- Une meilleure anticipation des risques et opportunités réglementaires à l'international en Chine, à Taïwan, en Indonésie, aux USA, au Canada et au Moyen-Orient.

« Face à l'accélération des contraintes réglementaires, notre objectif est d'apporter aux acteurs du secteur des éléments concrets, actionnables et immédiatement exploitables. Le taux de satisfaction de 100 % témoigne de la pertinence des sujets abordés, de l'expertise de l'équipe Cosmed et de l'attente forte du marché pour des formats condensés et interactifs », déclare Jean-Marc Giroux, Président de Cosmed.

Fort du succès de cette Masterclass, Cosmed prévoit de déployer des sessions thématiques complémentaires : webinar le 6 novembre sur l'analyse des PFAS en cosmétique, e-learning BPF, formations en 2026 sur l'export par zone géographique (USA, Chine, ASEAN) ...



**Et donne rendez-vous aux entreprises**  
**les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2026**  
**en présentiel à Paris et en streaming**  
**pour la 26<sup>ème</sup> édition du Congrès Réglementaire**



*A propos de COSMED :*

*COSMED est la première association professionnelle représentative des entreprises cosmétiques françaises fédérant 1000 entreprises adhérentes. Elle défend les intérêts des TPE-PME et ETI par des contributions réglementaires et scientifiques qui sont reconnus internationalement. Elle établit également un dialogue régulier entre le secteur cosmétique et les ministères, les parlementaires ou les institutionnels en Région.*

*COSMED est aujourd'hui le premier écosystème du secteur cosmétique et contribue au développement des entreprises par la mise à disposition de services mutualisés : veille réglementaire cosmétique 120 pays, délivrance de Certificats de Vente Libre, accompagnement des entreprises sur les salons à l'international, formation professionnelle, groupement d'achats, accompagnement à la transition environnementale, organisation de congrès. Avec ses 7 Cosmetopôles, Cosmed favorise le rapprochement entre les entreprises et leur écosystème régional (universités, pôles de compétitivité, agences de développement et élus régionaux).*

Votre contact Presse : Jean Marc Giroux, Président, [giroux.jm@gmail.com](mailto:giroux.jm@gmail.com), 06 17 08 54 75